

Comité Syndical du 11 janvier 2021

Procès-verbal de la séance

Début de la séance à 17h30

Collège EPCI

Etaient présents :

Communauté de communes de Lieuvin Pays d'Auge	Jean-Charles BEAUCHE	Délégué titulaire
Communauté de communes du Vexin Normand	James BLOUIN	Délégué titulaire
Communauté de communes de Roumois Seine	Sylvain BONENFANT	Délégué titulaire
Communauté de communes de Roumois Seine	Yannick BOUDET	Délégué titulaire
Intercom Bernay Terres de Normandie	Cédric BROUT	Délégué titulaire
Seine Normandie Agglomération	Fabrice CAUDY	Délégué titulaire
Intercom Bernay Terres de Normandie	Frédéric DELAMARE	Délégué titulaire
Seine Normandie Agglomération	Lysianne ELIE PARQUET	Déléguée titulaire
Communauté de communes de Lyons Andelle	Philippe GERICS	Délégué titulaire
Communauté de communes du Pays de Honfleur Beuzeville	Allain GUESDON	Délégué titulaire
Communauté de communes de Lyons Andelle	Philippe HALOT	Délégué titulaire
Communauté de communes du Vexin Normand	Laurent LAINE	Délégué titulaire
Communauté de communes du Pays du Neubourg	Jean-Jacques LEBRETON	Délégué titulaire
Communauté d'Agglomération Seine Eure	Marie-Joëlle LENFANT	Déléguée titulaire
Seine Normandie Agglomération	Christian LORDI	Délégué titulaire

Communauté d'Agglomération Seine Eure	Ousmane NDIAYE	Délégué titulaire
Communauté de communes de Pont Audemer Val de Risle	Gérard PLATEL	Délégué titulaire
Communautés de communes du Pays du Neubourg	Gérard PLESSIS	Délégué titulaire
Intercom Bernay Terres de Normandie	Françoise PREYRE	Déléguée titulaire
Interco Normandie Sud Eure	Jean-Claude PROVOST	Délégué titulaire
Communauté de communes du Pays de Conches	Max RONGRAIS	Délégué titulaire
Communauté de communes du Vexin Normand	Nathalie THEBAULT	Déléguée titulaire
Interco Normandie Sud Eure	Guido VANDEWALLE	Délégué titulaire
Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie	Christophe CARRETTE	Délégué suppléant

Collège Conseil Départemental

Etaient présents :

Département de l'Eure	José BRIDARD	Délégué titulaire
Département de l'Eure	Frédéric DUCHE	Délégué titulaire
Département de l'Eure	Daniel JUBERT	Délégué titulaire
Département de l'Eure	Thierry PLOUVIER	Délégué titulaire
Département de l'Eure	Alfred RECOURS	Délégué titulaire

Région Normandie :

Etaient présents :

Région Normandie	Anne-Laure MARTEAU	Déléguée titulaire
Région Normandie	Michèle ROUVEIX	Déléguée suppléante

Monsieur Frédéric Duché débute cette séance en réalisant un appel nominal des membres du comité syndical pour calculer l'atteinte du quorum et pour permettre à chaque élu de pouvoir justifier de sa présence à ce comité.

Monsieur Duché remercie les élus d'avoir répondu présents pour ce comité syndical sous la forme de visioconférence compte tenu du contexte actuel et de la crise sanitaire que nous traversons.

Le quorum est atteint, la séance peut débiter.

Monsieur Duché rappelle ensuite l'ordre du jour du comité syndical et présente le premier rapport relatif aux modalités de réunion de cette séance en format de visioconférence.

Il est ensuite procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Deuxième objet : Adoption du procès-verbal du précédent comité syndical en date du 30 novembre 2020

Monsieur Frédéric Duché présente le rapport.

Il est ensuite procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Troisième objet : Adoption du budget primitif 2021 - Budget principal

Monsieur James Blouin présente le rapport.

Il est ensuite procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Quatrième objet : Adoption du budget primitif 2021 - Budget 1G

Monsieur James Blouin présente le rapport.

Madame Françoise Preyre souhaite savoir pourquoi les montants en dépense d'investissement sont aussi faibles par rapport à l'année dernière.

Monsieur James Blouin indique qu'effectivement il y a eu beaucoup d'investissement sur l'année 2020 qui ne sont pas à reproduire pour 2021 pour ce budget 1G qui ne concerne que le réseau de collecte.

Il est ensuite procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Cinquième objet : Adoption du budget primitif 2021 - Budget 2G

Monsieur James Blouin présente le rapport.

Madame Françoise Preyre se questionne par rapport à l'avancée des travaux en période de crise sanitaire et notamment en vue d'un éventuel reconfinement sur les impacts en terme de pénalités de travaux appliquées aux entreprises.

Monsieur Frédéric Duché indique que des pénalités de retard courent déjà depuis le début des travaux de déploiement sur les entreprises titulaires des marchés (6 millions pour Orange et 2 millions pour le groupement SOBECA-TEAM RESEAUX), néanmoins, il précise que si un confinement devait encore avoir lieu, nous ne pourrions pas appliquer de pénalités durant cette période.

Monsieur David Mercier ajoute que lors du premier confinement des ordonnances suspendaient l'application des pénalités pendant toute la durée du confinement.

Monsieur Jean-Charles Beauché s'interroge par rapport aux montants évoqués pour les pénalités de retard appliquées aux entreprises sur le pourcentage que cela représente sur le chantier initial. Monsieur Beauché s'inquiète par rapport à la fragilité des entreprises.

Monsieur Jean-Christophe Boyard précise que pour l'entreprise SOBECA TEAM RESEAUX le montant du marché est de 85 millions d'euros et de 70 millions d'euros pour l'entreprise Orange. Ce qui représente 9 à 10 %.

Monsieur Frédéric Duché ajoute que ces entreprises ont dû prévoir dans leur proposition financière une part de risque. L'entreprise Orange nous indique que cette partie commence à déséquilibrer leur marché aujourd'hui. Néanmoins, Monsieur Duché précise que ce n'est pas le problème d'Eure Normandie Numérique car Orange a répondu à une offre sur la base de délais et c'est notamment sur ces critères de délais contractuels que les entreprises Orange et SOBECA ont été retenues. Si le marché devenait à perte pour Orange c'est leur responsabilité.

Monsieur Frédéric Duché ajoute qu'aucune négociation pour revoir leur marché à la hausse ne sera possible car cela déséquilibrerait l'appel d'offre.

Monsieur David Mercier indique que les montants des pénalités indiqués sont les montants bruts, que des négociations auront lieu mais que celles-ci se feront quand les chantiers auront bien avancés pour imposer une pression aux entreprises qui accumulent aujourd'hui des retards de l'ordre de 18 mois.

Monsieur Frédéric Duché rappelle que les pénalités ne sont pas des recettes mais des déductions sur les factures qui nous sont émises.

Madame François Preyre s'interroge sur les critères qui ont permis d'avancer le déploiement sur la commune de Feuguerolles rattachée à la Communauté de communes du Pays du Neubourg et se demande s'il est encore possible de passer ce type d'arrangement moyennant un surcoût.

Monsieur Jean-Christophe Boyard indique que cette négociation avait eu lieu en 2016 avec la Communauté de communes qui avait demandé à élargir son périmètre de conception grâce à une avance de trésorerie. Il précise qu'aujourd'hui les travaux sont très largement lancés sur le territoire et qu'il est difficile de revenir sur les plans de déploiement qui ont été définis et que cela aurait plutôt un impact négatif avec une tendance à freiner le déploiement.

Monsieur Gérard Plessis confirme que les négociations avaient eu lieu sous la présidence de Monsieur Maurey en 2016 avec la CCPN qui ne souhaitait pas pénaliser la commune de Feuguerolles qui n'était pas prévue en phase 1 de déploiement.

Monsieur Frédéric Duché ajoute qu'il ne souhaite pas revenir sur les plans de déploiement qui ont été proposés et adoptés par tous les EPCI car pour que les travaux avancent il faut que les choses restent figées, il ne doit pas y avoir de changement qui entraînerait des déséquilibres et des retards dans l'avancée des travaux.

Il est ensuite procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Sixième objet : Nouveaux tarifs applicable à la convention de paie signée avec le Centre de Gestion de l'Eure

Monsieur Frédéric Duché présente le rapport.

Il est ensuite procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Fin de l'ordre du jour.

Monsieur Duché laisse la parole à Monsieur Jean-Christophe Boyard, DGA, pour la présentation d'une carte concernant l'état d'avancement des travaux et la commercialisation des OCEN.

Monsieur Jean-Claude Provost, précise que les travaux avancent à un bon rythme, que les équipes sont sur le terrain et que cette période est assez difficile compte tenu des conditions climatiques.

Monsieur Boyard, indique qu'à ce jour il y a 3 500 clients pour les 4 OCEN (Orange, SFR, Bouygues et FREE) et pour les opérateurs alternatifs il y a 1 300 clients soit un total de 4 800 clients connectés sur le réseau fibre Eurois.

Il y a une très forte accélération des raccordements avec aujourd'hui 1 800 commandes en cours du côté des OCEN et 120 commandes en cours du côté des opérateurs locaux. On voit très nettement l'écart qui se creuse entre les opérateurs avec une force de frappe importante des opérateurs nationaux.

Madame Françoise Preyre se questionne sur l'avancée des travaux en période de gel et d'intempéries.

Monsieur Duché indique que cela dépend de la nature des travaux, il y a effectivement des types de travaux qui peuvent être bloqués comme par exemple les tranchées qui ne peuvent être rebouchées car on ne peut pas faire de l'enrobé en période de gel mais la plupart des travaux ne sont pas arrêtés même pendant ces périodes et pour le moment il n'y a pas eu de grosses intempéries sur le département.

Monsieur Fabrice Caudy souhaite connaître la date de commercialisation sur le secteur du NRO de la commune d'Ecos.

Monsieur Boyard indique que la date prévisionnelle du premier semestre 2021 sera bien maintenue et qu'il reviendra vers Monsieur Caudy dans les prochains jours pour lui communiquer une date plus précise.

Monsieur Ousmane Ndiaye souhaite connaître la date de commercialisation sur la commune de Val de Reuil, il indique celle communiquée sur le site internet au premier semestre 2021 mais il voudrait plus de détails sur la période.

Monsieur Boyard répond à Monsieur Ndiaye qu'une liste précise lui sera transmise par point de mutualisation d'ici la fin de la semaine.

Monsieur Duché ajoute qu'il faut néanmoins rester prudent sur la communication des dates de commercialisation, car dans le passé, le syndicat a communiqué des dates qui malheureusement n'ont pas pu être respectées à cause de problèmes techniques et après c'est extrêmement décevant pour les personnes.

Le syndicat préfère se tenir aux dates communiquées sur le site internet qui intègrent un délai de prise de sécurité qui évite les déceptions des administrés.

Madame Marie-Joëlle Lenfant souhaite savoir pourquoi sur la carte d'avancement des travaux présentée par Monsieur Boyard on ne retrouve les limites des communes.

Monsieur Duché indique que cela est normal car cette carte indique les zones arrières des points de mutualisation, que pour une commune il peut y avoir différentes zones de PM.

Madame Lenfant répond qu'elle est surprise car cela signifie qu'une commune peut être raccordée en plusieurs parties à différents moments.

Monsieur Duché confirme que c'est le cas dans plusieurs communes du Département, et que c'est un sujet qui a été pointé car cela n'est pas toujours simple d'expliquer aux administrés que plusieurs habitants de la commune peuvent être fibrés quand eux le seront plusieurs mois plus tard.

Le sujet de la commercialisation globale de la commune peut être abordé en décidant d'attendre le raccordement à 100 % de la commune mais cela signifie qu'une partie de la commune sera pénalisée car elle pourra déjà bénéficier de la fibre et cela ralentirait la commercialisation sur d'autres communes voisines qui serait également impactées.

Madame Françoise Preyre demande s'il serait possible de rajouter sur la carte présentée une couche supplémentaire avec les limites communales.

Monsieur Duché répond que les équipes d'Eure Normandie Numérique vont essayer de rajouter ces limites en ajoutant une couche et voir si la carte reste lisible.

Monsieur Boyard évoque la carte d'éligibilité d'Eure Normandie THD avec l'éligibilité à l'adresse dans les communes.

Madame Lenfant indique que le site d'éligibilité ne fonctionne pas quand elle tente de rechercher des informations pour sa commune.

Monsieur Duché répond à Madame Lenfant qu'Annie Jacques reprendra contact avec elle.

Monsieur Frédéric Duché souhaite aborder un sujet qui n'était pas à l'ordre du jour et qui concerne la représentation des délégués et donc des EPCI dans les commissions du syndicat. Il indique qu'un courrier va être adressé aux présidents d'EPCI qui n'ont pas de délégué qui les représente au sein d'une ou de plusieurs commissions.

Monsieur Duché précise qu'une règle de base a été instaurée avec tous les présidents des commissions pour que ces commissions se réunissent au moins une fois avant chaque comité syndical, c'est-à-dire, 4 fois par an minimum. Monsieur Duché laisse le soin aux présidents d'organiser plus de réunions s'ils le souhaitent.

La deuxième règle instaurée repose sur le format de ces commissions qui se tiendront en distanciel pour des raisons de temps, d'économie et de respect de la planète à la seule condition que les documents de travail soit transmis en amont aux membres des commissions pour qu'ils puissent en prendre connaissance et travailler dessus avant les commissions.

Monsieur Frédéric Duché laisse ensuite la parole aux délégués pour des questions diverses.

Monsieur Gérard Plessis souhaite faire une remarque concernant la finition des travaux notamment au niveau du terrassement où la CCPN rencontre beaucoup de problèmes avec des signalements des communes. Il y a également des soucis avec des armoires qui restent ouvertes ou des câbles qui pendent etc. Monsieur Plessis remercie Monsieur Boyard de sa réactivité de traitement de ces remarques.

Monsieur Duché invite tous les délégués à faire remonter ce genre de remarque quand ils en ont connaissance pour faire avancer les choses.

Monsieur Frédéric Duché remercie les élus d'avoir répondu présents pour ce comité syndical sous la forme de visioconférence.

La séance est levée à 18h35.